

aussi qu'en mai 1960, elle n'en comptait plus que 296 millions. Le comité consultatif disait ce qui suit dans le rapport qui a été déposé clandestinement juste avant Noël, sans que la Chambre en sache quoi que ce soit:

On ne peut pas prédire avec assurance que la Caisse aura un solde de plus de 140 ou 150 millions à la fin de mars 1961, et, si le chômage allait être plus considérable que l'hiver dernier, le solde de la Caisse pourrait bien être inférieur aux chiffres mentionnés.

Le rapport ajoute,—et je prie le ministre des Finances de bien réfléchir à ces mots:

A la fin de mai 1961, l'avoir de la Caisse sera peut-être aussi faible que 85 millions de dollars et atteindra sûrement un niveau des plus dangereux.

Le présent gouvernement ne s'inquiète pas du tout de cette question. Je dis qu'à la fin de juin, si le gouvernement n'intervient pas, il ne restera absolument rien dans la Caisse. C'est bien évident quand on songe que la Caisse avait plus de 900 millions de dollars en 1956 et qu'il se peut maintenant, selon le rapport, qu'elle soit pratiquement dégarnie à la fin de mai. On est certes fondé à dire que le présent gouvernement se montre tout à fait insouciant de la responsabilité implicite qu'il a de protéger la solvabilité de cette Caisse et les travailleurs du Canada.

Le premier ministre et ses collègues se font une gloire de la rapidité avec laquelle ils épuisent la Caisse. Par exemple, parlant à la télévision le 21 septembre 1960, le premier ministre a dit:

Nous avons pris des mesures qui donneront suite à cette déclaration en créant de nouveaux emplois et en rendant possible la plus forte augmentation des versements aux particuliers au titre de la justice sociale, y compris les prestations d'assurance-chômage, qu'on ait connue en toute période comparable de l'histoire de notre nation.

Je demande au premier ministre ce que ces prestations d'assurance-chômage ont à voir à l'idée nouvelle qu'il se fait de la justice sociale, ainsi qu'au présent gouvernement du Canada. Je répète que l'argent que débourse la Caisse n'appartient pas au gouvernement du Canada. C'est l'argent qu'il garde en fiducie pour deux groupes qui sont les principaux participants. Le fait qu'il s'en attribue le mérite à titre de nouvelle illustration de l'intérêt qu'il porte à la justice sociale, révèle bien le caractère du présent gouvernement et indique combien il se préoccupe vraiment du sort des chômeurs.

Le premier ministre, par cette déclaration, nous permet d'évaluer l'énormité de l'épuisement de la Caisse. Il est important de noter que depuis le moment où la Caisse a été créée jusqu'au jour où l'ancien gouvernement a été défait, c'est-à-dire une période de plus

de 17 ans qui s'est terminée le 31 mars 1957, les prestations versées aux termes de l'assurance-chômage se sont chiffrées à \$1,458,288,979.24 alors qu'en trois ans et huit mois, c'est-à-dire depuis le 31 mars 1957 jusqu'à aujourd'hui, pendant l'exercice du présent gouvernement, les prestations versées se sont chiffrées à \$1,519,628.05, soit moins de 100 millions de dollars de plus en trois ans qu'il n'en a été versé au cours des 17 années précédentes, et pourtant, le premier ministre a eu l'audace de dire à la télévision l'autre jour que le niveau actuel du chômage n'est pas aussi élevé qu'à certaines périodes du régime libéral. C'est une question très importante. Je prie le ministre des Finances d'en parler aujourd'hui s'il prend la parole, ou, s'il ne le fait pas, de demander à quelqu'un d'autre de le faire. Je le prie de présenter le plus tôt possible à la Chambre les modifications à la loi sur l'assurance-chômage.

Le ministre, comme le ministre du Travail, a une responsabilité à cet égard. Il ne peut la rejeter entièrement sur les épaules du ministre du Travail, car c'est lui qui devra regarnir la Caisse, recommander la ligne de conduite à suivre, et si la question n'est pas soumise à la Chambre le plus tôt possible,—si l'on devait attendre jusqu'en mai,—le gouvernement priverait d'un droit les ouvriers du Canada et les groupes d'employeurs.

J'avertis le ministre dès maintenant que s'il espère renflouer la Caisse en recourant à la même méthode que l'année dernière, il soulèvera la colère de tous les Canadiens et sera condamné par tout le pays. S'il entend renflouer la Caisse en haussant les cotisations des employeurs et des travailleurs, comme il l'a fait en 1959, il se compromettra aux yeux du public canadien.

D'ailleurs, le ministre est maintenant dans cette situation dangereuse. Nous avons le droit de demander que le Parlement soit saisi de cette question le plus tôt possible. Le ministre des Finances aurait dû juger bon de le faire en décembre, et s'il ne l'a pas fait, cela ne fait que prouver le peu de cas que le gouvernement fait du grave problème du chômage avec lequel nous sommes aux prises.

Nous avons critiqué le gouvernement en raison de sa politique à l'égard du chômage. Un député nous a accusés, en cette enceinte, de recourir à des tactiques hitlériennes parce que nous avons osé révéler la nature même du problème. Je regrette que le ministre associé de la Défense nationale ait employé les paroles qu'il a prononcées en accusant les libéraux d'être des hitlériens et des communistes parce qu'ils osaient aborder le problème du chômage. Je sais que l'honorable député s'est à maintes reprises,—du moins dans